

Aubergenville, le 10 juin 2022

4^e ÉDITION DU PRIX DE L'ENTREPRENEUR DE GPS&O LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Après le succès des trois premières éditions et d'une année blanche en raison de la crise sanitaire, le Prix de l'entrepreneur de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise fait son grand retour en 2022. D'une dotation de 30 000 €, la quatrième édition de ce prix commence dès maintenant avec le lancement de l'appel à candidature. Étudiants, porteurs de projet ou chefs d'entreprise confirmés ou en devenir, vos inscriptions sont attendues du 15 juin au 30 septembre. Ainsi, la succession du Buchelois Issam Tali, lauréat du Prix de l'entrepreneur GPS&O¹ en 2020, est officiellement ouverte !



Qui peut candidater ?

Les candidats potentiels doivent répondre à trois critères :

- Être âgé au moins de 18 ans ;
- Résider sur le territoire de la communauté urbaine ou avoir le souhait de s'y implanter ;
- Être étudiant, jeunes diplômés, salariés, cadres, ou dirigeant d'une TPE ou PME au sens de la Communauté européenne.

En résumé, si vous avez un projet, une innovation ou une entreprise à valoriser, vous avez le profil pour postuler ! Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et se prolongent jusqu'au 30 septembre. Les dossiers seront ensuite soumis aux comités de sélection en octobre puis les jurys départageront les candidats.

Les prix seront dévoilés le 8 novembre lors d'une cérémonie au forum Armand Peugeot à Poissy. Elle sera précédée par une convention d'affaires permettant aux acteurs économiques qui le souhaitent de se rencontrer et d'échanger.

Un soutien concret aux acteurs économiques

Ce concours atteste de la détermination de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise de faire du développement économique une de ses priorités. Il s'inscrit en effet dans une politique ambitieuse, appuyée par différents dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place par GPS&O. Cette implication s'est également confirmée au plus fort de la crise sanitaire. La Communauté urbaine s'est en effet mobilisée pour abonder les fonds de soutien aux entreprises à hauteur d'un peu plus d'1 M€ entre 2020 et 2021.

« Contribuer à la vitalité économique de notre territoire est l'une des priorités de la Communauté urbaine, rappelle **Cécile Zammit-Popescu, Présidente de GPS&O**. Encourager l'innovation et stimuler la fibre entrepreneuriale sur notre territoire en est une composante essentielle. À ce titre, le Prix de l'entrepreneur ne se résume pas seulement à un coup de pouce financier et à un coup de projecteur. Il comprend aussi une offre complète d'accompagnement et de mise en réseau pour accélérer le développement des projets portés par les lauréats. »

« Une visibilité et un accompagnement de qualité »

En plus des dotations aux lauréats, le Prix de l'entrepreneur est effectivement un tremplin en termes de notoriété, de valorisation des projets, des parcours, des activités...

¹ Lauréat pour son casque de moto connecté permettant d'améliorer la sécurité des conducteurs

« Nous sommes très reconnaissants envers la Communauté urbaine qui a cru en nous depuis le début et qui a su nous accompagner pour nous aider à nous développer sur le territoire. Nous avons bénéficié de beaucoup de visibilité grâce au prix de l'entrepreneur, salue Eugénie Girardeau, co-fondatrice de Max de Génie qui a obtenu le prix de la création en 2020. Nous avons également pu compter sur un accompagnement qualitatif avec l'incubateur Pi Cube, les équipes du développement économique de GPS&O qui nous ont suivis sur divers sujets ou en participant à des événements comme la convention d'affaire à Poissy en 2021. »

L'entreprise, créée à Vernouillet et spécialisée dans les préparations pour pâtisseries à faire à la maison, dispose aujourd'hui de locaux au sein de l'hôtel d'entreprise communautaire aux Mureaux. Elle compte sept salariés et poursuit son développement.

Six prix et 30 000 € de dotations

Les prix récompenseront un lauréat dans six catégories :

- Prix de l'entrepreneur de l'année : dotation de 12 000 € (projet le plus pertinent pour le jury, toutes catégories confondues) ;
- Prix de l'entreprise innovante : 8 000 € (ouvert aux entreprises de plus de 3 ans, implantées sur le territoire de GPS&O et faisant preuve d'innovation sur un plan technique, social, environnemental ou organisationnel) ;
- Prix de l'implantation : 5 000 € (ouvert aux candidats souhaitant s'installer sur le territoire de GPS&O) ;
- Prix du créateur : 3 000 € (ouvert aux entreprises de moins de 3 ans implantées sur le territoire) ;
- Prix de l'étudiant : 1 000 € (projet le plus pertinent porté par un étudiant ou jeune diplômé depuis 2 ans maximum) ;
- Prix du public : 1 000 € (vote en ligne sur le site gpseo.fr parmi les candidats finalistes hors candidats au prix de l'implantation).

En chiffres

- 19 lauréats depuis la création du Prix de l'entrepreneur
- 215 candidatures dont 42 présentées au jury final
- 100 000 € de dotations lors des trois premières éditions et 30 000 € cette année

**Inscriptions et conditions de participation sur gpseo.fr
Date limite de dépôt des candidatures le 30 septembre 2019.**

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 410 000 habitants répartis dans 73 communes. Ce territoire est l'un des maillons stratégiques aux portes du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, facture instrumentale... font de ce territoire un laboratoire d'innovations. La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.